

## LES RÉPARATIONS

## Les livraisons de bois

**La Commission des Réparations constate le manquement volontaire de l'Allemagne**

**Le Reich remettait le 30 décembre ses nouvelles propositions**

Paris, 27 décembre. — La Commission des réparations a terminé l'examen des livraisons de bois par l'Allemagne. Elle a décidé, à la majorité de trois voix contre une, de constater un manquement volontaire de l'Allemagne dans ses livraisons de bois de charpente qui lui avaient été prescrites.

La voix dissidente est celle du délégué négociateur, Sir John Bradbury.

**Ce que l'Allemagne devait livrer, ce qu'elle a effectivement livré**

Paris, 27 décembre. — Le 31 mars 1922, la Commission des réparations avait notifié à l'Allemagne une commande comportant 200.000 tonnes métalliques et 55.000 mètres cubes de bois de charpente.

Les délais de livraison fixés par la Commission étaient les suivants : 30 septembre 1922 pour les bois débités; 30 novembre 1922 pour les poteaux à l'état de blanc; 31 décembre 1922 pour les poteaux injectés.

Actuellement, les chiffres fixés par la Commission sont loin d'être atteints.

Le 4 décembre dernier, il n'avait été livré que 29.820 mètres cubes de bois et 53.735 tonnes métalliques.

**EXIGERATION DES PAIEMENTS EQUIVALENT EN ESPECES?**

Paris, 27 décembre. — La constatation du manquement de l'Allemagne à ses engagements se réfère à la lettre adressée par cette commission le 21 mars, aux gouvernements intéressés, pour fixer les livraisons en nature que l'Allemagne devait faire avant la fin de 1922.

Si, disait cette lettre, ces livraisons ne sont pas effectuées par suite d'une instruction ou d'un Reich ou de ses organes ou par suite d'infractions à la procédure, des paiements supplémentaires équivalents en espèces seront exigés de l'Allemagne, en réplacement des livraisons non effectuées.

La Commission a constaté le manquement ainsi constaté, aux gouvernements intéressés.

Il n'est pas douteux que M. Poincaré, lors de la conférence du 2 janvier, mettra ses collègues au courant des mesures jugées nécessaires par le gouvernement français.

**LES POINTS DE VUE DES ALLIÉS SE RAPPROCHENT SUR LA QUESTION DES GAGES**

Cette situation nouvelle ne pourra qu'enfoncer la ligne toujours soutenue par le gouvernement français, suivant laquelle le nouveau moratoire ne peut être accordé à l'Allemagne sans la prise de possession immédiate de gages productifs.

A cet égard, de resto, un progrès semble se dessiner dans la situation diplomatique, qu'il y ait d'entremise avec satisfaction.

Mais qu'en se soit pas encore fait exactement sur les intentions finales de M. Bonar Law, ou sait au contraire qu'aucune divergence ne sépare dans cette question des représentations, les cabinets de Paris et de Berlin.

De Rome aussi, parvient le bruit d'un rapprochement progressif des points de vue italien et français.

**LES LIVRAISONS D'AZOTE**

Paris, 27 décembre. — Les experts du ministère des Affaires étrangères ont préparé les éléments d'une note au gouvernement allemand sur les livraisons d'azote qui ont été refusées par le Reich entièrement aux dispositions du traité de Versailles.

La rédaction de cette note à l'ambassadeur d'Allemagne est immédiate.

**Les nouvelles propositions allemandes**

**REDUCTION DE LA DETTE MORATORIUM DE PLUSIEURS ANNÉES**

Berlin, 27 décembre. — Les ministres allemands ont poursuivi, pendant les fêtes de Noël, les travaux préparatoires des nouvelles propositions allemandes.

On croit savoir que le gouvernement de Berlin réunirait le 30 décembre, aux Alliés, un mémoire évoquant l'avis que, si les délais de l'Allemagne étaient ramenés à un chiffre (non encore précisé), de beaucoup inférieur à celui fixé à Londres, les meilleurs industriels, financiers, agriculteurs et commerciaux en Allemagne endureraient la garantie d'un appui, à condition qu'un moratoire de plusieurs années soit accordé à l'Allemagne, tout cela pour ses汗lances en ce que nous livrions en nature autres que celles destinées à la reconstruction régionale dérasée.

L'empire extérieur serait considéré entièrement à la France et à la Belgique. L'empire intérieur servirait en grande partie au relèvement du mark; cependant, un tiers de la somme serait également consacré aux réparations et mis à la disposition des Alliés.

## La Chambre vote le budget des P.T.T. et les deux douzièmes provisoires

**SEANCE DU MATIN**  
Paris, 27 décembre. — La séance est ouverte à 10 h. 40, sous la présidence de M. Arago, devant quelques députés.

M. Paul Lafont est au banc du gouvernement.

**LES PRIMES AUX SURFACES ENSEMBLES EN CÉRALES**

L'ordre du jour appelle la discussion du projet relatif au paiement des primes aux surfaces ensimées, en bâti, métall et sciége dans les régions libérées.

M. Forzy désirerait quelques explications au sujet des primes dues pour les exercices 1920 et 1921; mais en l'absence du ministre des Régions libérées et du ministre des Finances, la Chambre décide de reporter ce projet au début de la séance de l'après-midi.

**Le budget des P.T.T.**

À l'ordre du jour appelle la suite de la discussion du budget des P.T.T.

Le chapitre 26 (indemnités diverses du personnel des services techniques) est adopté avec un amendement de M. de l'Isleagnac, portant le crédit de 16.710.888 francs, à 17 millions 698.455 francs.

Sur le chapitre 26 (indemnités diverses aux fonctionnaires en résidence dans les régions dévastées), on admet un amendement de MM. Évarard et Delevigne, portant le crédit du chapitre 26 à 5 à 6 millions. Un relèvement de 5 millions sur le crédit du chapitre relatif aux indemnités d'immeubles est adopté.

M. Loucheur demande au sous-scrutin de l'Etat quel est son programme pour l'industrie et le commerce, et le programme qui sera suivi par nos amis dans les régions dévastées.

M. Marin, parlant dans la discussion générale, proteste contre ce que le budget des douzièmes engage à l'improviste tout le budget des régions dévastées.

Il est indispensable de prêter la main à ceux qui veulent permettre une bonne exploitation des immeubles.

M. Antonio Sorrel attire l'attention du gouvernement sur l'interdit qu'il aurait à donner les départements russes de réseaux automatiques de téléphonie.

M. Paul Lafont reconnaît le bien-fondé des observations qui ont été présentées : dès que le budget de 1922 aura été voté, il passera les commandes pour la construction des câbles de l'île de Ré et de l'île d'Oléron.

La discussion générale est close.

**LES ÉMISSIONS DU CRÉDIT NATIONAL**

Les cinq premiers articles sont adoptés. L'article 6 est adopté.

M. Paul Lafont. — Je demanderai au Parlement de bien préciser mes pouvoirs pour passer les commandes pour le programme intégral et non pas seulement pour ce exercice; je ne pourrai commander un tronçon de câble ni le mat d'un navire rétabli; je dois pouvoir commander le câble et le navire entier, sans risquer la réglementation.

M. Louis Marin. — Il a toujours été entendu qu'on me si l'ennemi ne nous payait pas, on prendrait le pays que l'on voulait et que l'on chargeait des réparations.

M. Paul Lafont. — M. Loucheur lui-même et M. Poincaré ont dit à plusieurs reprises qu'il ne pourrait pas être question de réparer la reconstruction des régions dévastées.

M. Marin. — La discussion générale est close.

**CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES**

La Chambre adopte le budget de la Caisse nationale d'épargne.

La Chambre adopte un projet de crédit supplémentaire pour l'année 1923, s'élevant à 75.000 francs pour le personnel des postes.

La Chambre adopte les chapitres réservés de la marine marchande, après une observation de l'amiral Guérinière, en faveur des intérêts des portes, à laquelle le sous-secrétaire d'Etat donne son avis.

M. Loucheur. — Les frais de renégociation sont les mêmes pour un câble de 100 conducteurs que pour un câble de 1000; voire donc grand.

M. Lafont. — Parfaitement.

L'art. 60 est adopté ainsi que les dernières chapitres du budget des dépenses des P.T.T.

**CREDITS SUPPLÉMENTAIRES**

La Chambre adopte le budget de la Caisse nationale d'épargne.

La Chambre adopte un projet de crédit supplémentaire pour l'année 1923, s'élevant à 75.000 francs pour le personnel des postes.

La Chambre adopte les chapitres réservés de la marine marchande, après une observation de l'amiral Guérinière, en faveur des intérêts des portes, à laquelle le sous-secrétaire d'Etat donne son avis.

Le budget est levé à 12 h. 15.

**SEANCE DE L'APRÈS-MIDI**

Paris, 27 décembre. — M. Raoul Péret ouvre la séance à 15 h. 19.

**LES PRIMES AUX SURFACES ENSEMBLES EN CÉRALES**

La Chambre adopte le projet de loi relatif à l'ouverture d'un crédit au ministre du Commerce et de l'Industrie pour le paiement des primes aux surfaces épargnées, en bâti, métall et sciége dans les régions dévastées.

Il y a lieu d'entremise avec satisfaction.

M. Jeaniot, député du Jura, présente des observations sur l'art. 3, qui protège le régime des indemnités.

**Les douzièmes provisoires**

L'ordre du jour appelle : 1° la discussion du projet de loi portant ouverture sur l'exercice 1923, au titre du budget des crédits provisoires applicables aux mois de janvier et février 1923, et autorisation de percevoir pendant les mêmes mois les impôts et taxes correspondantes.

2° l'ouverture de deux crédits provisoires, au titre de bâti, métall et sciége des dépendances recouvrant la fixation de traités de paix.

M. Léon Marin. — Il est particulièrement regrettable que nous soyons autorisés à voter des douzièmes que nous avions évités l'an passé, parce qu'un ministre des Finances ne nous avait laissé aucun repos.

Le retard est d'autant plus grave qu'il aura été faute pas que le budget de 1921 soit voté en plein périod.

M. Jeaniot, député du Jura, présente des observations sur l'art. 8.

Le décret est pris à 17 h. L'ensemble du projet est adopté par les députés.

L'art. 8 est adopté.

Sur l'art. 9 (importation des rhums et tafas originaire des colonies françaises), M. Candelier déclare pour les rhums et tafas de prévention des collets, la même liberté que pour les alcools.

Il est à faire observer que pour les alcools

de fabrication française, cours de ville, etc. L'ensemble de M. Candelier est rejeté à 16 h. 40.

Les articles 10 à 21 sont adoptés.

Les derniers articles du projet de douzième provisoires pour le budget général sont adoptés.

Par rapport à l'ensemble, le prince Murat fait grief au ministre des Finances de n'avoir pas évité les douzièmes et il reproche aux représentants socialistes d'avoir tout déposé leurs rapports en retard.

**VOTE DES DOUZIÈMES**

Le président de la Chambre fait circuler les termes pour le vote de l'ensemble des douzièmes.

Le vote des douzièmes est adopté par 442 contre 62.

**EN L'HONNEUR DE PASTEUR**

M. Barois, député communiste, propose à la Chambre d'assumer la manifester de l'Académie et de l'humanité en faveur de Pasteur. Il propose de suspendre la séance pour honorer cette grande figure. Il en est ainsi décidé.

**REPRISE DE LA SÉANCE**

Après une séparation de cinq minutes, la séance est reprise à 18 h. 35.

**LES DEFENSES RECOUVRAVABLES**

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi portant ouverture sur l'exercice 1923 de crédits provisoires au titre de bâti, métall et sciége des dépendances recouvrables.

M. Loucheur demande au sous-scrutin de l'Etat quel est son programme pour l'industrie et le commerce, et le programme qui sera suivi par nos amis dans les régions dévastées.

M. Marin, parlant dans la discussion générale, proteste contre ce que le budget des douzièmes engage à l'improviste tout le budget des régions dévastées.

M. Louis Marin. — Il a toujours été entendu qu'on me si l'ennemi ne nous payait pas, on prendrait le pays que l'on voulait et que l'on chargeait des réparations.

M. Paul Lafont. — M. Loucheur lui-même et M. Poincaré ont dit à plusieurs reprises qu'il ne pourrait pas être question de réparer la reconstruction des régions dévastées.

M. Marin. — La discussion générale est close.

**LA PROCHAINE SESSION PARLEMENTAIRE**

On apprend que le Sénat reprendra ses travaux vers la fin de janvier et la Chambre au commencement de février; mais la date définitive de la reprise dépendra du voyage de M. Mussolini dont entreprendra de l'été à l'hiver.

**LA GARDE ROYALE VA ÊTRE SUPPÔRME**

Rome, 27 décembre. — Le gouvernement s'apprête à résoudre promptement quelques-unes des questions qui sont à l'ordre du jour.

On apprend de bonnes sources que la suppression de la garde royale aurait été décidée au principe: un seul contingent de ce corps sera conservé dans la capitale.

**LA PROCHAINE SESSION PARLEMENTAIRE**

On apprend que le Sénat reprendra ses travaux vers la fin de janvier et la Chambre au commencement de février; mais la date définitive de la reprise dépendra du voyage de M. Mussolini dont entreprendra de l'été à l'hiver.

**LA MAISON DU MISSIONNAIRE A VICHY**

Le Révérend Père Henry Wattlé, qui fait appel, en ce moment, à la générosité de tous les Français, en faveur de la « Maison du Missionnaire », à Vichy, maison où des frères du monde entier pourront venir reconstruire leur santé, nous communiquera la lettre du Révérend Père Lyautey, résident-général au Maroc :

## LA MAISON DU MISSIONNAIRE A VICHY

1er octobre 1922.

Monsieur Wattlé,

missionnaire apostolique.

J'ai lu avec une réelle émotion l'appel que vous lancez pour l'œuvre de la « Maison du Missionnaire ». Les chiffres que vous citez et votre exposé de la situation vraiment engaçante des Pères Missionnaires qui usent par leur labour que je connais et que j'admire si complètement, me trouvent dans l'impossibilité, suite de moyens financiers, de venir relâcher à France, et spécialement à Vichy, les forces qu'ils ont comprises dans l'œuvre admirable qu'ils poussent, dont d'au moins 1000 enfants et tenter une opération chirurgicale de la femme,